



**CE "koh lanta" C'EST FINI !
Dorénavant il faut penser NEO !!!**

Vous êtes en droit de vous demander ce qui nous a motivé, nous élu CE, à communiquer en s'appuyant sur le postulat d'une émission de télé réalité tel que "koh lanta". Cette option n'est qu'un choix, que nous assumons afin d'apporter une réflexion décalée, mais que nous souhaitons constructive **pour donner au débat une chance d'exister autrement et de trouver une place de raisonner parmi vous.**

Que ce choix ait été bon ou pas, il n'en n'est resté pas moins qu'un choix, n'en déplaise à un certain discours, qui se fait l'écho, ça et là, d'un raz le bol à la vue d'une démarche de travail commun que nous n'aurions pas avec nos collègues élus. Eu égard à l'écoute et au respect que nous avons vis à vis de cette critique, il serait temps que l'ensemble des protagonistes de cette pensée **soit à même de juger non pas sur des aprioris mais sur des faits.**

Tout d'abord, et que ce soit clair et sans ambiguïté, nous ne sommes pas élus pour représenter juste un courant syndical, mais bien les salariés. Lorsque nous siégeons dans les instances représentatives, tout notre investissement (de la réflexion à l'argumentation pour finir par les actes) n'est motivé que par cette représentativité qui, par vos votes, s'est exprimée lors des dernières élections. **Nous avons eu le culot et le courage de nous présenter face à vous PNC, et uniquement face à vous, afin d'obtenir la légitimité d'une représentativité PNC qui, si vous ne l'avez pas oublié, était vouée à se fondre sur une base plus large.**

Non seulement nous avons assumé cette posture vis à vis de vous, mais aussi face aux instances juridiques qui n'ont pas manqué d'être saisies par des "partenaires de luttes syndicales" avec qui il nous est conseillé de travailler. **Nous prenons pour preuve ce dernier procès auquel nous avons fait face qui s'avère être un gage de notre pugnacité. Nous l'avons gagné sans l'aide d'un avocat, et à ce jour nous ne pouvons qu'être fiers d'avoir fait le bon choix, celui d'une équipe travaillant en synergie pour l'intérêt collectif des salariés PNC.**

Lors des élections du bureau du CE, vous avez pu constater, qu'aucun siège ne nous à été accordé. Cette situation, si vous prenez le temps de l'analyser, met en avant deux éléments:

1/ la "représentativité" du seul syndicat PNC n'a pas été pris en compte dans l'attribution de responsabilités au sein du CE. La question n'étant pas l'appropriation d'un ou plusieurs sièges dans ces instances pour y poser son "postérieur", mais l'espace nécessaire pour permettre au débat de s'installer afin de prendre en compte toute les composantes de la population salariée. Pour exemple simple mais significatif, la demande de report d'un mois que nous avons faite pour permettre à certains salariés de faire valoir leur droit à l'obtention des prestations du CE... refusée. Qu'est ce qui a bien pu justifier ce refus !! « LA REGLE C'EST LA REGLE »

2/ vous avez été écarté de cette instance pour de vulgaires histoires d'antagonisme dont nous aurions souhaité faire enfin table rase.

Tout aussi préjudiciable qu'elle puisse être, cette situation ne nous a pas découragé. Au contraire. Lors des trois CE à ce jour, c'est la voix des PNC que nous avons porté au devant de cette assemblée. Les comptes rendu du CE en font preuve.

Sur l'accord « réserve chaude », fidèles à nos engagements, c'est dans un intérêt collectif que notre réflexion a puisé. Notre signature ne représente peut être pas certaines minorités, qui se gargarisent d'arguments démagogiques, mais les intérêts en jeu valaient autre chose qu'une explication réductrice sous forme de contre proposition faite par une alliance, nous voulons dire en cela tout syndicat ayant refusé d'apposer leur signature. Ceci résume notre capacité à juger l'intérêt collectif au détriment des intérêts divergents. Car il faut l'entendre, si cet accord n'est pas à ce jour signé par une majorité, c'est que ces non signataires se rangent derrière une série d'exigences qui ne sont plus du tout en rapport avec le sujet. **Alors la question se pose simplement, comment peut on être signataire en 2006 de l'accord de productivité et en 2008 de l'accord sur les "nuits courtes", et refuser celui-ci ? La base des arguments n'était elle pas comme à ce jour, la pérennité économique de l'entreprise** (Quid des 5 millions d'euros de chiffre d'affaires volatilisés de la réserve chaude et des 6 PNC en CDD non renouvelés).

Parlons donc de ce vendredi 20 novembre et de l'annonce faite par notre direction du projet d'AIRFRANCE au nom de code NEO et sa déclinaison chez BRITAIR et REGIONAL...

Replaçons dans son contexte les événements. La veille, l'ensemble des élus a passé la journée à absorber l'analyse des comptes annuels de l'entreprise faite par le cabinet d'expert, mandaté par le CE. Cet exercice avait pour objectif de nous préparer à un lendemain riche en débat face à la Direction. L'annonce faite en début de séance a tout simplement court-circuité les velléités de certains. Mais le plus étrange est à venir. **Comment ne peut on pas trouver préjudiciable, avec un certain recul et une dose de bon sens, qu'une information de cette envergure "socialement lourde", n'est tout simplement pas été divulguée par l'instance même où elle est née?**

Nous sommes là, face à un problème grave de légitimité de nos instances représentatives. Tous, autant que nous sommes siégeant au CE , nous avons un devoir de réserve, cette règle, si elle est bafouée, ne laisse que très peu de chance à notre CE de fonctionner dans un cadre légal et respecté de tous. La question soulevée ici n'est pas tant la légitimité d'un débat créé par un syndicat, mais du respect que ce même syndicat se doit d'avoir à l'égard des institutions où il siège par ses élus. Il n'y a aucune excuse à ce constat de dysfonctionnement, seulement du souci à se faire quant au désir de chacun de vouloir s'appropriier le CE. **De ce fait, force est de constater, que le contenu anxiogène du message de la direction a eu l'impact souhaité. Soucieuse de son avenir, une majorité de salarié est inquiète. Ceci risque de générer une apathie plus que préjudiciable pour les prises de décision à venir. La Direction nous impose son scénario. C'est en cela que notre demande de convoquer un CE extraordinaire a été motivé.**

A ce jour, nous ne pouvons pas rester dans les perspectives de scénario échafaudé ça est là, par et dans le vide d'un projet qui n'aura sûrement pas la forme d'une simple réorganisation de notre entreprise. La rumeur a fait place à des faits. **Nos collègues de REGIONAL en date du 26 novembre nous ont montré le chemin. Réunis lors d'un CE, ils ont déclenché la procédure d'alerte interne prévue par l'article L.2323-78 avec une demande de CE extraordinaire.**

Leur réaction acte une capacité commune à réagir, au delà des clivages syndicaux.

Nous nous engageons à faire le nécessaire pour développer "une synergie d'actions" avec nos collègues de REGIONAL. Notre capacité d'action en dépend.

Mais il va falloir que beaucoup d'entre nous s'affranchissent de cette vision candide: « tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes »

>Vous avez le droit et le devoir d'exiger que chacun d'entre nous assume ce pourquoi il est élu.

>Vous avez le droit et le devoir d'exiger de la transparence de vos instances ainsi que de vos dirigeants.

>Vous avez le droit et le devoir de refuser que des décisions sur votre avenir soient prises sans que vous ne soyez consultés.

>Vous avez le droit et le devoir de vous informer afin de juger du bien fondé des choix qui vont être pris.

>Vous avez le droit et le devoir de défendre vos emplois.

La croyance que rien ne change provient soit d'une mauvaise vue, soit d'une mauvaise foi.

La première se corrige, la seconde se combat.

<p>LE TEMPS ET LE SENS DES RESPONSABILITES S'IMPOSENT... À TOUS!</p>

>L'équipe UGICTPNC au CE BRITAIR à votre écoute :

Francisco MORATA élu Titulaire CE (06 86 38 53 01)
cisco.morata@gmail.com

Lionel BERGER élu Suppléant CE (06 19 19 09 30)
berger.lion@gmail.com

Anthony CORRE Représentant Syndical CE (06 14 37 84 81)
corre.tony@gmail.com

UGICT CGT PNC BRITAIR
New TWITTER sur www.ugictpnc.com